

Décision

Générale

colonial

Décision n° 132-153-1909 Mutation.

n° 132-153-1909

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
13 juillet 1909

Numéro JO
n° 153 du 01/08/1909

Date du numéro
1 août 1909

TEXTE INTÉGRAL

la solde de l'interprète indigène de la Police Xavier Idlé est portée de 120 à 130 fr. par mois et celle de l'interprète indigène Mohamed Abdou de 80 à 85 francs par mois pour compter du 14 juillet 1909.